LA GARDE

Un colloque sur le stress au travail dans les locaux de l'université

À l'occasion du trentième anniversaire des Comités d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail (CHSCT), des partenaires sociaux du département, des institutions de prévention des risques professionnels et les services du ministère du Travail, réunis au sein du Comité départemental de prévention des risques psychosociaux, ont organisé un colloque destiné aux membres et aux présidents des CHSCT, hier, dans les locaux de l'université.

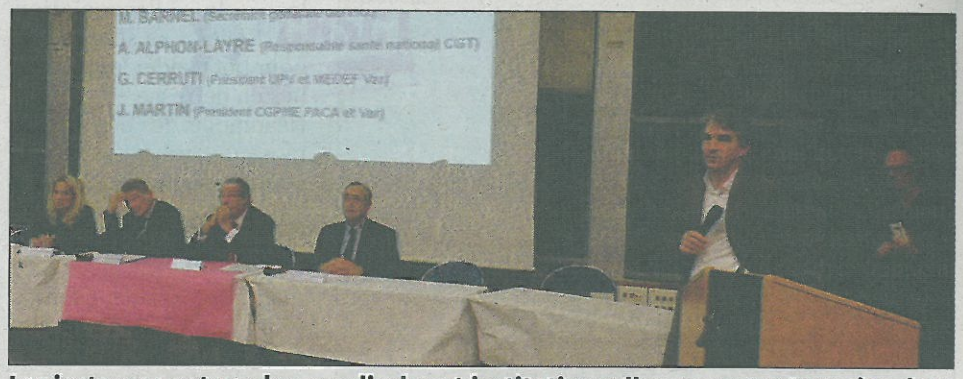

Les instances patronales, syndicales et institutionnelles se sont retrouvées dans un amphithéâtre de l'université à l'occasion des 30 ans des CHSCT. (Photo C. R.)

Ce colloque, axé principalement sur les pratiques des différents acteurs, était organisé autour de deux tables rondes réunissant des chefs d'entreprise, des membres du CHSCT, des experts et des acteurs de la prévention.

Un ancien ministre du Travail invité

Cette manifestation a été ouverte par Marc Saillard, président de l'Université du Sud Toulon Var, Daniel Ract-Mugnerot, directeur de l'UT83, Jean Auroux, ancien ministre du Travail, auteur de la loi du 23 décembre 1982 qui porte son nom, et qui s'est exprimé lors d'une conférence intitulée « contexte et enjeux des lois ».

La première table ronde concernait le CHSCT et le dialogue social. La seconde traitait de la réglementation et des ressources et la prévention des risques psychosociaux. Le préfet Laurent Cayrel a prononcé le discours de clôture.

C. REMOND

Risques psychosociaux ?

Selon la définition du ministère du travail, « *les risques psychosociaux sont souvent résumés, par simplicité, sous le terme de "stress". Ils recouvrent, en réalité, des risques professionnels d'origine et de nature variées, qui mettent en jeu l'intégrité physique et la santé mentale des salariés et ont un impact sur le bon fonctionnement des entreprises.* »